

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Ecole de la 2^{ème}
Chance de Seine-et-
Marne – Désignation
d'un représentant de
la ville de Montereau-
Fault-Yonne**

N° D_63_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND-BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

30 mars 2026

Vu la délibération n° D\_12\_2024 du conseil municipal du 29 janvier 2024 approuvant les statuts de « l'école de la Deuxième Chance de Seine-et-Marne » et la désignation d'un représentant dans le collège des membres de droit s'agissant des collectivités ayant une antenne implantée sur le territoire et participant à leur financement.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 21 mars 2026,

Il convient donc de désigner un représentant du conseil pour représenter la ville de Montereau-Fault-Yonne au sein du collège des membres de droit de l'association.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **DE DÉSIGNER** M. James CHÉRON pour représenter la ville de Montereau-Fault-Yonne au sein du collège des membres de droit de l'association



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON